

Acte de décès de BONHOMME Jacques Joachim [108].

Du vingtième jour de mars, l'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, à huit heures du matin. Acte de décès de BONHOMME Jacques Joachim, sans profession, décédé à Gainneville hier à sept heures du soir, au domicile de BONHOMME Oscar, son fils, chez qui il demeurait, âgé de quatre-vingt-sept ans, né à Saint Vigor d'Ymonville, de cet arrondissement, le dix-huit mars mil huit cent deux, fils de feu BONHOMME Jacques Benoît et de feu LALOUETTE Marie Victoire, veuf de DURANT Victoire Hédrige, avec qui il avait contracté mariage à Saint Vigor d'Ymonville, le quinze février mil huit cent quarante. Sur la déclaration à nous faite par Ernest CANDON, restaurateur, âgé de cinquante ans et par Eugène DOUCHE, journalier, âgé de trente-quatre ans, tous deux demeurant en cette commune, amis et voisins du défunt, lesquels ont déclaré avoir connaissance du décès et ont signé avec nous, après lecture faite, le présent acte fait double en leur présence et constaté suivant la loi par nous, Jacques LEVASSEUR, adjoint de la commune susdite, remplissant pour cause d'empêchement de M le Maire les fonctions d'officier public de l'état civil qui nous sommes assuré du décès.